

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Plan Rhône - Demandes de participations financières d'investissement du Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (Symadrem) - Année 2017

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Suite aux inondations des 3 et 4 décembre 2003, causées par les crues du Rhône, qui ont touché plus de 12 000 personnes sur l'ensemble du delta du Rhône et occasionné plus de 700 millions d'euros de dommages, les pouvoirs publics ont engagé un vaste plan de lutte contre les inondations, intitulé Plan Rhône.

La signature du Contrat de projets interrégional (CPIER) Plan Rhône le 21 mars 2007 a permis de contractualiser sur la période 2007/2014 la réalisation de 182 millions d'euros HT d'investissements sur les ouvrages de protection contre les inondations et de ressuyage des terres après inondations.

Le CPIER Plan Rhône a été reconduit pour la période 2015-2020 et prévoit un montant total d'investissements estimé à 259 millions d'euros HT en ce qui concerne son volet d'actions de protection contre les inondations.

Par délibération du 26 octobre 2007, le Conseil départemental a approuvé une convention départementale d'application du CPIER.

Dans ce cadre, le Département peut être sollicité par les différents maîtres d'ouvrage du Plan Rhône (communes et groupements de communes), à hauteur de 25% du montant HT des investissements, étant précisé que le Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (Symadrem) est le principal maître d'ouvrage de ce Plan, puisqu'il a compétence pour réaliser des études et travaux de protection contre les inondations sur le Rhône aval et son delta.

Pour permettre le financement des opérations du Plan Rhône, le Conseil départemental a ouvert dès 2007 une autorisation de programme d'un montant de 21 182 065 € dont le solde disponible s'élève à 4 739 031 €

De même, pour permettre le financement d'une des opérations d'envergure du Plan Rhône, à savoir la construction d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles, le Conseil départemental a ouvert en 2012 une autorisation de programme de 16 175 000 € dont le solde disponible est de 14 175 000 €

J'ai été saisie, dans le cadre du Plan Rhône, de deux demandes de participations financières formulées par le Symadrem pour la réalisation des opérations suivantes :

1) TRAVAUX DE CREATION D'UNE DIGUE A L'OUEST DU REMBLAI FERROVIAIRE ENTRE TARASCON ET ARLES

Le Symadrem a pour projet de construire une digue à l'ouest de la voie ferrée entre Tarascon et Arles, sur un linéaire d'environ 15 km.

Cette opération comprend, outre les travaux de création de la digue, les travaux liés aux mesures d'annulation et de réduction d'impacts hydrauliques, et les travaux liés aux mesures compensatoires environnementales.

L'objectif de l'opération est :

- d'éviter tout débordement jusqu'à la crue type 2003,
- au-delà de cette crue, d'organiser les débordements sans rupture par l'aménagement d'un tronçon de digue résistant à la surverse.

L'avant projet de ce programme de travaux a été validé par le comité de pilotage du Plan Rhône et l'opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 13 mai 2016.

Le coût estimatif de cette opération s'élève à 56 700 000 €HT.

Elle sera réalisée à partir de mars 2018 et pour une durée de 2 à 3 ans.

La participation du Département attendue par le Symadrem est de 25%, soit 14 175 000 €

Les autres partenaires financiers sont sollicités de la façon suivante :

- Etat : : 22 680 000 €(40%),
- Conseil Régional : : 17 010 000 €(30%),
- Commune d'Arles : : 1 417 500 €(2,5%)
- Commune de Tarascon : : 1 417 500 €(2,5%).

Ce plan de financement est conforme à la clé de répartition des financements telle que fixée par les statuts de ce syndicat mixte dont le Département est membre.

2) TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES DIGUES DU PETIT RHONE : DOSSIERS REGLEMENTAIRES

Le Symadrem envisage par ailleurs de procéder aux études réglementaires préalables aux travaux de renforcement des digues du Petit Rhône – 1^{ère} priorité.

Cette opération représente un coût total estimatif de 300 000 €HT.

Sa réalisation est prévue au 1^{er} semestre 2018.

La participation du Département attendue par le Symadrem est de 12,5%, soit 37 500 €

Les autres partenaires financiers sont sollicités de la façon suivante :

- Etat : : 120 000 €(40%) ;
- Région Occitanie : : 45 000 €(15%) ;
- Région PACA : : 45 000 €(15%) ;
- Département du Gard : : 37 500 €(12,5%) ;
- ACCM : : 7 500 €(2,5%)
- Communes du Gard : : 7 500 €(2,5%).

Ce plan de financement est conforme à la clé de répartition des financements telle que fixée par les statuts de ce syndicat mixte dont le Département est membre.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL